



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'animation des politiques
publiques interministérielles**

Bureau de l'aménagement du territoire
et de l'environnement

Belfort, le - 4 MAI 2026

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 90-2026-04-29-00002 du 29 avril 2026, le préfet du Territoire de Belfort a prescrit une enquête publique portant sur le projet de révision et d'extension du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), par débordement de cours d'eau, du bassin de la Bourbeuse et de ses affluents, présenté par la direction départementale des territoires.

L'enquête publique, préalable à l'approbation du projet, se déroulera :

du lundi 8 juin 2026 à 9h00 au vendredi 10 juillet 2026 à 12h00

soit pendant 33 jours consécutifs, sur les communes d'Angeot, Anjoutey, Autrechêne, Bessoncourt, Bethonvilliers, Bourg-sous-Châtelet, Bourogne, Brebotte, Bretagne, Charmois, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Chèvremont, Cunelières, Denney, Éguenigue, Étueffont, Fontaine, Fontenelle, Foussemagne, Frais, Froidefontaine, Grosne, Lachapelle-sous-Rougemont, Lacollonge, Larivière, Leval, Menoncourt, Meroux-Moval, Montreux-Château, Novillard, Petit-Croix, Petitefontaine, Phaffans, Recouvrance, Reppe, Roppe, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet, Suarce, Vauthiermont et Vellescot.

Pour mener l'enquête publique, la présidente du tribunal administratif de Besançon a désigné, le 24 février 2026, une commission d'enquête composée comme suit :

- Mme Sylviane FOURÉ, en qualité de présidente ;
- M. Gérard NERICH et Mme Séverine GRISOT, en qualité de membres titulaires ;
- M. Michel LANFUMÉZ, en qualité de membre suppléant.

Le dossier d'enquête établi par la direction départementale des territoires est composé :

- d'une note de présentation et son résumé non technique,
- d'un règlement,
- pour chaque commune concernée d'une carte des aléas, d'une carte des enjeux et d'une carte du zonage réglementaire,
- de la décision prise après examen au cas par cas ne soumettant pas le PPRI à évaluation environnementale,
- du bilan de la concertation préalable et des différents avis recueillis.

Ce dossier sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- sur supports papier et numérique :

➤ en mairie de Fontaine (**siège de l'enquête**) ;

➤ à la préfecture du Territoire de Belfort au bureau de l'aménagement du territoire et de l'environnement et sur son site internet : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr> - rubriques : Actions de l'État / Environnement / Participation du public, consultations et enquêtes publiques / Participation du public, consultations et enquêtes publiques en cours ;

- sur support numérique dans les mairies d'Angeot, Anjoutey, Autrechêne, Bessoncourt, Bethonvilliers, Bourg-sous-Châtelet, Bourogne, Brebotte, Bretagne, Charmois, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Chèvremont, Cunelières, Denney, Éguenigue, Étueffont, Fontenelle, Foussemagne, Frais, Froidefontaine, Grosne, Lachapelle-sous-Rougemont, Lacollonge, Larivière, Leval, Menoncourt, Meroux-Moval, Montreux-Château, Novillard, Petit-Croix, Petitefontaine, Phaffans, Recouvrance, Reppe, Roppe, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet, Suarce, Vauthiermont et Vellescot ;

- sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7324/>

Préfecture du Territoire de Belfort

1, rue Bartholdi - BP 20249 - 90005 BELFORT Cedex

☎ 03.84.57.00.07 ✉ pref-courrier@territoire-de-belfort.gouv.fr
www.territoire-de-belfort.gouv.fr

- Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquête ouverts dans chaque mairie concernée ;
 - sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7324/>
 - par courrier postal, à l'attention de la présidente de la commission d'enquête, en mairie de Fontaine, siège de l'enquête (1 place de Turenne - 90150) ;
 - par courrier électronique, à l'attention de la présidente de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
enquete-publique-7324@registre-dematerialise.fr
 - par écrit ou oralement aux membres de la commission d'enquête pendant leurs permanences.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public lors des permanences suivantes :

- | | |
|---|--|
| Mairie de Fontaine (siège de l'enquête) : | - le lundi 8 juin 2026 de 15h30 à 17h30
- le jeudi 25 juin 2026 de 15h00 à 17h00
- le vendredi 10 juillet 2026 de 10h00 à 12h00 |
| Mairie de Lachapelle-sous-Rougemont : | - le mardi 9 juin 2026 de 10h00 à 12h00
- le lundi 22 juin 2026 de 10h00 à 12h00
- le jeudi 9 juillet 2026 de 16h00 à 18h00 |
| Mairie de Vellescot : | - le jeudi 11 juin 2026 de 15h00 à 17h00
- le lundi 15 juin 2026 de 15h00 à 17h00 |
| Mairie de Chèvremont : | - le samedi 13 juin 2026 de 10h00 à 12h00
- le mercredi 24 juin 2026 de 9h00 à 11h00
- le jeudi 9 juillet 2026 de 14h00 à 16h00 |
| Mairie de Meroux-Moval : | - le mardi 16 juin 2026 de 16h00 à 18h00
- le jeudi 2 juillet 2026 de 9h00 à 11h00
- le mercredi 8 juillet 2026 de 15h00 à 17h00 |
| Mairie d'Anjoutey : | - le mercredi 17 juin 2026 de 10h00 à 12h00
- le vendredi 26 juin 2026 de 15h00 à 17h00
- le samedi 4 juillet 2026 de 9h00 à 11h00 |
| Mairie de Chavanatte : | - le lundi 29 juin 2026 de 10h00 à 12h00 |

Une réunion d'information et d'échange avec le public pourra être organisée si la présidente de la commission d'enquête l'estime nécessaire.

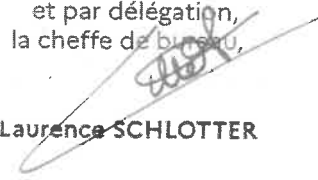
Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera mise à la disposition du public, pendant un an, sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort, ainsi que dans chacune des mairies concernées.

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour approuver par arrêté préfectoral la révision et l'extension du PPRI qui sera annexé au plan local d'urbanisme.

Toute information sur ce dossier d'enquête peut être obtenue auprès de :

Monsieur le directeur départemental des territoires
Service appui, connaissance et sécurité des territoires
8 place de la Révolution Française - BP 80229 - 90004 BELFORT CEDEX
Mail : ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr - Tél : 03 84 58 86 00

Pour le préfet du Territoire de Belfort
et par délégation,
la cheffe de bureau,


Laurence SCHLOTTER